





MÉMOIRE SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET À L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT.

Position de la MRC de Bécancour avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, de la Ville de Bécancour et du Centre local de développement (CLD).

Déposé dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULEP.3
1.1 MRC de Bécancour et Ville de Bécancour
1.2 Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour
1.3 Mise en situation
1.4 Constats concertés
1.5 Portrait global du territoire
1.5.1 L'agriculture, l'urbanisation et l'industriel
2. DÉVELOPPEMENTP.7
2.1 Le rôle d'élu
2.2 Les inconnus
2.3 Le développement durable
3. CONCLUSIONP.11
3.1 Notre solution : une société d'État!
3.2 Recommandations
3.3 Notre engagement

1. PRÉAMBULE

1.1 MRC de Bécancour et Ville de Bécancour

La MRC de Bécancour a été créée en novembre 1981 suite à la consultation des élus et de la population du territoire, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle comprend 12 municipalités et la communauté abénakise de Wôlinak regroupant plus de 20 000 citoyens. La MRC de Bécancour est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans la région Centre-du-Québec.

Ville centre de la MRC, la Ville de Bécancour, comptait une population de 12 438 habitants au dernier recensement en 2011. Elle couvre une superficie de 447 km²; résultat de la fusion de 11 municipalités le 17 octobre 1965. Localisée au carrefour des principaux axes de communication routiers (autoroutes 20, 30, 40 et 55), ferroviaires et fluviaux, nous retrouvons sur son territoire l'un des plus grands parcs industriels au Canada couvrant près de 7 000 hectares, elle compte aussi sur une zone verte dynamique où une agriculture diversifiée et prospère est pratiquée.¹

Les 11 autres municipalités se répartissent la population qui varie de 350 à 1200 habitants pour chacune d'elles. La MRC occupe une superficie totale de 1 133 km².

Les exploitations agricoles et forestières occupent une place prépondérante tant dans l'économie que dans le paysage de la MRC de Bécancour. En effet, la zone agricole constitue 95 % du territoire. Au plan économique, la MRC se caractérise par l'importance de ses parcs industriels. On y recense, en effet, trois parcs industriels principaux, dont un parc d'envergure, le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

En 1983, la MRC de Bécancour fut l'une des premières MRC à compléter son schéma d'aménagement, important outil régional d'intervention. Ce dernier a servi de modèle de base pour plusieurs municipalités, et ce, au niveau de la province.

¹ Statistique Canada. 2012. Série « Perspective géographique », Recensement de 2011. Produit nº 98-310-XWF2011004 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits analytiques, Recensement de 2011. Version mise à jour le 24 octobre 2012.

1.2 Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour

Le CLD de la MRC de Bécancour est une corporation à but non lucratif mandatée par la MRC de Bécancour et le gouvernement du Québec afin d'assurer le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat, la promotion et l'animation du milieu sur le territoire des municipalités de Bécancour, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère et Wôlinak (une communauté autochtone). Le CLD est gouverné par un conseil d'administration de 13 personnes composé d'élus municipaux, de représentants socio-économiques et de différentes personnes ressources.

Les services du CLD sont dispensés par une équipe de professionnels multidisciplinaires qui accompagne les promoteurs dans leurs projets d'affaires et qui leur facilite l'accès à un réseau de contacts élargi.

Que ce soit en phase de démarrage, d'expansion, de relocalisation ou encore pour procéder à des projets d'acquisition, de modernisation, d'amélioration de la productivité, de développement de marché, d'exportation ou tout autre type de projets, les professionnels du CLD offrent un soutien technique de pointe gratuit et adapté à leurs besoins.

Acteur économique central du milieu, le CLD constitue la porte d'entrée locale donnant accès à l'ensemble des programmes et services gouvernementaux et paragouvernementaux offerts aux promoteurs et aux entreprises de la MRC de Bécancour. En plus de l'expertise des membres de l'équipe, le CLD offre également une série d'outils financiers adaptés à la réalité des entrepreneurs locaux par l'entremise de ses programmes et en partenariat avec d'autres organismes.

1.3 Mise en situation

En 2011, un premier rapport issu du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), portant sur les gaz de schiste, recommandait un encadrement plus strict de cette « industrie ». Il suggérait alors de procéder à une évaluation environnementale stratégique afin de répondre à certaines questions dont les réponses étaient partielles ou inexistantes.

En 2013, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs demandait officiellement au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de mener une consultation publique sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Désirant avoir en main toutes les connaissances nécessaires pour prendre une décision éclairée et responsable dans ce dossier, le

mandat du BAPE débuta ainsi le 31 mars 2014 sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

À l'invitation de la Commission, le CLD de la MRC de Bécancour, la MRC de Bécancour et la Ville de Bécancour fournissent respectueusement leurs commentaires sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur leur territoire.

1.4 Constats concertés

Nous précisons que dans les conditions actuelles de connaissances, il est difficile de se prononcer sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

Comme organisations spécialisées dans l'aménagement et le développement économique du territoire de la MRC de Bécancour et en tant que Ville représentant la plus forte densité de population sur le territoire de la MRC, la position mise de l'avant dans ce document sera évidemment en lien avec le concept de développement durable qui considère, sur le même pied, l'acceptabilité sociale, l'environnement et l'économie. De plus, nous apporterons votre attention sur les effets d'une possible responsabilité municipale que peut engendrer le développement de cette industrie sur notre territoire.

La MRC, la Ville de Bécancour et le CLD de la MRC de Bécancour proposent au gouvernement du Québec de mettre sur pied un organisme d'État dont un des mandats serait de procéder à une analyse complète de la situation énergétique du Québec, tant dans ses dimensions économiques, que scientifiques, sociales et environnementales. Sans la création de cette société, nous ne souhaitons pas l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur notre territoire.

1.5 Portrait global du territoire

Situé dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent, le territoire de la MRC de Bécancour et de la Ville de Bécancour présente un relief généralement plat et bas, notamment par rapport au paysage de collines et de plateaux des premières hauteurs appalachiennes qui le borde au sud et des contreforts des Laurentides au nord. Cette région est nettement moins urbanisée et sans véritable pôle

urbain que ne le sont les MRC et villes voisines. Le territoire compose avec une structure industrielle peu diversifiée dont le niveau de développement économique est plus bas au nord de l'autoroute 20. Toutefois, l'ensemble du territoire occupe une position stratégique dans le sud du Québec, permettant de rejoindre rapidement les grands centres urbains du Québec, ainsi que la frontière américaine. En effet, elle est située à environ une heure de Montréal et de Québec.

1.5.1 L'agriculture, l'urbanisation et l'industriel

Le territoire de la MRC de Bécancour et de la Ville de Bécancour présente, nonobstant le Parc industriel et portuaire de Bécancour, un visage essentiellement agricole. D'autres éléments s'insèrent toutefois dans cette trame agricole, notamment les secteurs à vocation forestière, industrielle, récréative, de conservation et de villégiature. Le territoire est situé dans la troisième région administrative la plus productive d'un point de vue agricole au Québec. L'agriculture occupe une place fondamentale dans le paysage de la MRC et de la Ville de Bécancour. La zone agricole, protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, constitue 95 % du territoire de la MRC avec une superficie de 645 908 hectares. De ce chiffre, 42 % de la zone est cultivée. Dans les parties ouest et nord, les espaces cultivés dominent avec des boisés de plus ou moins grande superficie, tandis que vers le sud-est, l'agriculture est toujours présente, mais plus morcelée par le milieu boisé.

Sur le territoire de la MRC, 877 logements ont été construits au cours de la période de 1987 à 1999. Depuis 2000, l'évolution de la construction résidentielle s'est poursuivie selon la même tendance amorcée depuis la fin des années 1980. Dans cet ordre d'idée, la gestion de l'urbanisation repose essentiellement sur le maintien du dynamisme de ces périmètres.

Le développement industriel constitue également un des atouts majeurs de la MRC et de la Ville de Bécancour. Au plan économique, le territoire se caractérise par l'importance de son réseau de parcs industriels. L'implantation du Parc industriel et portuaire de Bécancour et la centrale nucléaire de Gentilly-II ont modifié le canevas économique du territoire par la création de plusieurs milliers d'emplois et la mise en place d'industries liées à la sous-traitance. Les fonctions industrielles se divisent en deux catégories: l'industrielle lourde et l'industrielle légère. Les fonctions associées aux industries lourdes se caractérisent par les infrastructures à fort gabarit ayant des incidences sur l'environnement. La gestion des déchets et la transformation primaire de la matière ligneuse et des productions agricoles nécessitent un certain isolement. Ces activités sont localisées à l'intérieur de l'affectation « industrielle lourde ».

Cette affectation regroupe le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour, ainsi que la centrale nucléaire de Gentilly-II et ses aménagements. Les fonctions dites légères, quant à elles, sont associées à des entreprises qui transforment des matières premières ayant des impacts faibles ou limités sur l'environnement et la qualité de vie de la population. Sur le territoire de la MRC et de la Ville de Bécancour, ces industries légères se situent généralement dans les périmètres d'urbanisation ou à proximité. Le Parc industriel et commercial 30-55 dans le secteur Saint-Grégoire, la partie ouest du Parc industriel et portuaire de Bécancour, le Parc environnemental La Prade situé sur le côté est de la rivière Gentilly représentent les espaces ciblés par l'affectation « industrielle légère », sans oublier la zone industrielle et commerciale de Fortierville située dans la MRC de Bécancour.

Bien que la force économique de la Ville de Bécancour provienne principalement du domaine industriel, et ce, en raison de la présence d'entreprises majeures sur son territoire, les secteurs d'activités qui emploient la majorité de la population de la municipalité de Bécancour sont la fabrication (18,5 %), l'agriculture (13,5 %), les soins de santé et services sociaux (12,3 %), les services de commerces (11,9 %), la construction (7,4 %), les commerces de détail (7,4 %), les services d'enseignement (6,9 %), et le 6,5 % restant dans les secteurs du commerce de gros, de la finance et des services immobiliers.² Rappelons en ce sens que la Ville de Bécancour présente la plus forte densité de population et la plus forte présence de zones commerciales de la MRC de Bécancour.

2. DÉVELOPPEMENT

2.1 Le rôle d'élu

Notre rôle d'élu municipal consiste à prendre des décisions éclairées sur la base d'informations complètes et crédibles dans le respect de tous les citoyens.

Comment peut-on prendre des décisions rationnelles sur la base d'informations trop souvent incomplètes, biaisées et empreintes d'émotivité?

²Recensement 2001 et 2006 – Statistique Canada compilée par la SADC de Nicolet-Bécancour inc.

2.2 Les inconnus

Les élus de la Ville de Bécancour et de la MRC ne sont pas opposés a priori à l'exploitation du gaz de schiste, mais veulent s'assurer d'obtenir un cadre législatif provenant du gouvernement pour toute activité relative à cette industrie. De plus, il est primordial de connaître avec précision les risques encourus par la population relativement à cette activité économique qui semble prometteuse.

Notamment, il existe neuf puits dans la Ville de Bécancour qui ont été ou pas fracturés. On en retrouve un à Sainte-Gertrude, deux à Gentilly, deux à Saint-Grégoire, un à Bécancour et trois dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. De plus, il y a un puits dans la municipalité de Fortierville.

Cette activité soulève beaucoup d'inquiétude parmi la population et auprès des élus en raison des impacts qui semblent inconnus à court, moyen ou long terme sur la qualité de vie des citoyens et les composantes du développement durable.

2.3. Le développement durable

La philosophie du développement durable consiste à voir les projets à travers la triple lunette d'acceptabilité économique, sociale et environnementale.

Qu'en est-il au sujet du projet d'exploitation de nos gaz de schiste?

Acceptabilité environnementale

Les images de Pennsylvanie dont nous avons été bombardés démontrant les dégâts et la désolation des populations touchées par l'exploitation des gaz de schiste demeurent bien présentes dans la tête de beaucoup de Québécois.

La contamination de sources d'eau potable, la destruction d'entreprises agricoles, les inconvénients liés au transport, au bruit, à la poussière et l'évaluation foncière des immeubles nourrissent les inquiétudes citoyennes.

L'absence de réponses face à tant de questions, toutes aussi légitimes et pertinentes les unes que les autres, rend difficile l'acceptabilité environnementale face à cette industrie.

Acceptabilité sociale

L'impact sur la qualité de vie des populations touchées inquiète également. L'information est incomplète et souvent incompréhensible pour le citoyen. La détermination des sites de forage, le rayon des fractionnements souterrains et les nombreux inconvénients cités précédemment rendent ces opérations hasardeuses surtout dans les zones à bonne densité d'occupation ou de bonne qualité des terres agricoles comme tel est le cas sur notre territoire.

Sous l'acceptation sociale, nous croyons qu'il convient de souligner un élément FONDAMENTAL : <u>la</u> protection de l'eau.

Le rapport 273 du BAPE sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste au Québec (février 2011) fait état de connaissances insuffisantes à ce chapitre.

On y fait mention des besoins gigantesques en eau pour les opérations de fracturation ainsi que des lacunes observées dans la récupération et le traitement de ces eaux sujettes à une contamination chimique. Qu'en est-il de la migration des fluides de fracturation et de la contamination résiduelle après abandon des sites?

La population qui vit en milieu rural s'interroge sur les bruits qui seront générés non seulement pendant le forage et la fracturation, mais surtout pendant les opérations. Y aura-t-il un branchement à un pipeline pour chaque puits ou certains seront-ils vidés par camions-citernes? Dans ce dernier cas, comment le réseau routier municipal résistera-t-il?

Qui paiera la dégradation accélérée du réseau? Nous entrons dans le monde des compensations. Cela pose la pertinence d'un financement local.

Mentionnons enfin qu'un très grand nombre de propriétaires de terres agricoles et forestières sur le territoire de la Ville de Bécancour ont signé un document, mis en circulation par un groupe de citoyens engagés, refusant l'accès aux gazières sur leurs propriétés pour des travaux d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste.

Acceptabilité économique

Le « manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole » ³ nous apparaît rempli de pertinence et de gros bon sens.

Le Québec s'endette de plus en plus chaque jour; nous sommes bien assis sur un sous-sol riche en hydrocarbures, nous importons pour 14 milliards de pétrole annuellement (selon les chiffres lus). On nous sert l'exemple de la Norvège et de l'Alberta qui font un succès financier dans l'exploitation de leur pétrole.

On ne peut ignorer le fait qu'avant que chacun ne conduise une voiture électrique et élimine tous les engins à gaz qui peuplent nos garages, nous devrons traverser une période de transition où nous continuerons à avoir besoin de pétrole. Et avant que nos éoliennes, nos capteurs solaires ou de quelconques matières organiques ne viennent remplacer le pétrole... bien des lunes auront passé!

On ne peut ignorer non plus l'effet collatéral de l'exploitation du gaz de schiste aux États-Unis, notamment : des coûts d'énergie abaissés éliminent l'effet de nos exportations d'énergie et provoquent des menaces de fermeture d'entreprises québécoises en raison des tarifs non compétitifs d'électricité. Bien qu'il faille se questionner sur le fait d'ajouter un autre joueur sur le marché, un joueur qui contribuerait encore davantage à baisser le prix relatif de l'électricité sur le marché de l'exportation! Quoi qu'on en dise, c'est notre prospérité individuelle et collective qui est questionnable.

Les enjeux économiques sont un aspect important dans le développement durable. Ils apportent à la collectivité une prospérité indéniable autant au niveau provincial, régional que local. Les environnementalistes, qu'ils soient modérés ou durs, ne doivent pas ignorer les facteurs de réalité économique dont ils profitent eux aussi. Par contre, les actions économiques doivent partager le souci de la protection de l'environnement et en assurer le patrimoine viable et responsable pour les générations qui vont suivre.

Le développement de cette industrie semble prometteur pour le gouvernement, les MRC et les municipalités. L'entreprise ne doit pas être laissée à elle-même pour effectuer le travail, elle doit être régie par des règles, des politiques et un mode strict, bien défini qui tient compte de l'environnement et des intérêts des citoyens et à notre sens, une société d'État régissant ces règles pourrait être la solution.

_

http://www.petrolequebec.ca consulté en ligne le 16 mai 2014

Aux termes d'acceptabilité économique toutefois, une question demeure : qui va réellement profiter des retombées de l'exploitation? La simple exploration des ressources est-elle « structurante » pour l'économie locale? Quels avantages réels y a-t-il à planter un tuyau, pomper le contenu souterrain et l'envoyer dans un pipeline? Quels sont les effets à court et/ou long terme sur l'emploi et la prospérité?

3. CONCLUSION

Et comme élus, nous nous voyons dépassés par la complexité de la question, ses multiples impacts et sa

dimension fortement émotive.

Nous ne prétendons surtout pas détenir la vérité et sommes convaincus que personne d'autre ne la

détient en totalité. Nous cherchons de nouveaux outils de dialogue et d'action permettant aux citoyens

comme aux élus locaux de faire avancer le dossier des gaz de schiste.

Ainsi, d'une part, le fait de s'opposer à toute exploitation de nos ressources serait faire preuve

d'irréalisme. D'autre part, le fait de cautionner son exploitation dans les conditions actuelles, serait faire

preuve « d'inconséquence ».

Nous croyons que la politique énergétique et l'exploitation des ressources sont d'abord une affaire d'État

et non municipale.

Nous croyons aussi que les retombées financières d'une éventuelle exploitation devraient profiter

d'abord aux citoyens du Québec.

3.1 Notre solution : une société d'État!

Devant toutes ces considérations, nous demandons au gouvernement du Québec de mettre sur pied un

organisme d'État (du type Hydro-Québec) dont le mandat serait de réaliser une analyse complète de la

situation énergétique du Québec, tant dans ses dimensions économiques que scientifiques, sociales et

environnementales.

Page 11

Son mandat consisterait également à établir les paramètres de partage des retombées et de proposer aux MRC des plans d'exploitation qui devraient recevoir l'aval des citoyens.

Nous croyons que le Québec possède les ressources collectives et le génie pour résoudre cette question de façon articulée, intelligente et respectueuse.

Nous croyons qu'il est dans l'intérêt supérieur du Québec de déterminer qui, quand, où et comment pourra être exploité le potentiel énergétique de la province.

Nous croyons finalement que le fait de dépolariser ce dossier contribuera à atténuer les distances séparant les uns et les autres et éviter des affrontements aussi déchirants que stériles.

3.2 Recommandations

- Créer une société d'État qui dispose d'un pouvoir de contrôle et possédant une réglementation adéquate applicable à travers le Québec, respectant les réalités régionales;
- S'assurer que les études proviennent de sources crédibles et neutres de sources indépendantes;
- Prévoir des consultations publiques pour permettre aux citoyens de s'exprimer sur la création et le rôle de la société d'État;
- Prévoir des retombées économiques à la collectivité : exemple :
 - Mise en place d'un FONDS DE RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE
- Assurer des hauts standards en matière de protection de l'environnement et des intérêts des communautés locales, et ce, en considérant un cadre législatif et réglementaire applicable, clair et efficace:
- Revoir la Loi sur la fiscalité municipale afin que les installations requises pour l'exploitation et/ou l'exploration des gaz de schiste soient inscrites au rôle d'évaluation foncière et/ou locatif et que les municipalités puissent en percevoir les taxes.

3.3 Notre engagement

Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec décidait d'aller de l'avant en créant un organisme d'État avec mandat de proposer une politique globale en matière d'approvisionnement énergétique et

conséquemment, en regard de l'exploitation du pétrole québécois, nous, élus, serons disposés à envisager des projets sur notre territoire. Tout en ayant préalablement tenu une consultation objective auprès de nos citoyens.

Il faut comprendre que dans l'état actuel des connaissances, nous sommes en désaccord avec l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur notre territoire.